

Théâtres : équilibres difficiles et guerre des tranchées

Comment les théâtres fonctionnent-ils au quotidien ?
A la veille des élections, Le Vif/L'Express s'est plongé dans les budgets, les difficultés et les espoirs d'un secteur où l'ensemble des subventions vient d'être remis à plat mais où les problèmes ne sont pas résolus pour autant.

PAR ESTELLE SPOTO

Le 12 janvier 2017, le rapport final de la mission Kurt Salmon, analysant le fonctionnement du secteur théâtral en Fédération Wallonie-Bruxelles et sollicité par la ministre de la Culture d'alors, Joëlle Milquet (CDH), était présenté devant le parlement francophone. Salué par les uns, décrié par beaucoup, bouclé en relativement peu de temps (50 jours) et proposant des pistes « d'optimisation » parfois tirées par les cheveux, le rapport avait le mérite de dissiper un certain brouillard, une absence de repères. Sous la lumière crue des chiffres, plusieurs faits objectifs avaient de quoi étonner, voire choquer. En juillet de la même année, Joëlle Milquet passait la main à Alda Greoli (CDH aussi), qui se retrouvait avec la lourde tâche de négocier tous les contrats-programmes fixant les subventions, obligations et objectifs des acteurs du

secteur pour la période 2018-2022. Aujourd'hui, à la veille des élections, quelle est la situation des théâtres et de ses artistes ? Qu'est-ce qui a changé ? Quelles évolutions seraient souhaitables ?

Nous avons consulté trois directeurs d'institutions, aux profils variés : Serge Rangoni, directeur du Théâtre de Liège, à la programmation prestigieuse, solidement établi à l'international ; Peggy Thomas, responsable du petit (72 places) Théâtre de la Vie, à Saint-Josse, très axé sur la jeune création ; et Michael Delaunoy, à la tête du Rideau de Bruxelles, surtout actif dans le domaine des nouvelles écritures théâtrales et qui verra bientôt la fin de son nomadisme forcé en inaugurant le 5 septembre prochain son bâtiment rénové, à Ixelles (1). Esquisse d'un paysage orageux.

Non-rentabilité générale

« Payer des experts 50 000 euros pour nous expliquer que le théâtre n'est pas rentable, on aurait pu leur dire directe-

ment!» s'exclame Peggy Thomas quand on évoque le rapport Salmon. Dans son rapport présentait la répartition entre les revenus propres des théâtres (billetterie, location de salle, mécénat...) et les subventions des pouvoirs publics (chiffres 2014). Avec ce constat implacable : si quelques rares opérateurs fonctionnent avec plus de revenus propres que de subventions (les Galeries, le Public, le Théâtre de la Toison d'Or, l'Atelier 210...), aucun ne boucle son budget sans apport d'argent public, même si les salles sont remplies.

« Au niveau du contribuable, ça peut poser question alors que ça mérite un développement, poursuit Peggy Thomas, dont le théâtre présente volontairement un prix au ticket parmi les plus bas de Bruxelles (13 euros au tarif plein) et qui arrive à 20 % de recettes propres (60 000 euros) sur son budget global. Il a fallu justifier que l'activité que nous menons n'est pas à but lucratif, mais à but artistique et social. Placer tous les théâtres dans la même zone, c'est complètement absurde. On ne fait pas la même chose. » « Pour moi, le grand absent de ce rapport était la question des missions, du sens, précise pour sa part Michael Delaunoy. Comme si on avait analysé des entreprises sans tenir compte de leur activité. »

Indexation des subventions

Ses missions, chaque opérateur les a énoncées dans les dossiers remis en vue de la récente remise à plat de tous les contrats-programmes. Une répartition globale et simultanée de l'enveloppe, là

où auparavant chacun négociait en fonction de sa propre échéance. En novembre 2017, Alda Greoli annonçait 236 nouveaux contrats-programmes pour la période 2018-2022 pour les arts de la scène. Elle se réjouissait aussi de la revalorisation de dix millions acceptée par le gouvernement de la Fédération : soit une enveloppe totale passant de 83 à 93 millions (12 % d'augmentation).

Dans les faits, cette augmentation du budget global couvre à peine des années de non-indexation des subventions, au cours desquelles les théâtres ont été contraints de se serrer la ceinture. « L'indexation des subventions structurelles en arts de la scène, prévue dans la plupart des contrats-programmes et conventions dans la limite des crédits budgétaires disponibles, n'a plus été appliquée depuis juillet 2009 sur décision du gouvernement, faute de crédits suffisants, rappelle Christian Carpentier, porte-parole de la ministre Greoli. Depuis la révision du décret lors de cette législature (2016), l'indexation est désormais inscrite dans le décret lui-même et est donc un acquis, pour tous les opérateurs. »

Pendant dix ans, les opérateurs ont donc dû gérer, avec une enveloppe sensiblement identique, des dépenses (salaires, frais énergétiques, loyer...) qui, elles, étaient indexées. Certains s'en sont mieux sortis que d'autres, notamment grâce au type de contrat d'emploi pour leur personnel permanent. Au Théâtre de la Vie, six membres du personnel, dont la directrice, sont des ACS, des agents contractuels subventionnés par le gouvernement de la Région

bruxelloise. Au Théâtre de Liège, les trois quarts du personnel sont engagés avec des point APE (aides à la promotion de l'emploi), financés par la Région wallonne. Soit 400 000 euros épargnés chaque année. Et c'est la Ville de Liège qui prend à son compte les charges en gaz, eau et électricité, le nettoyage et l'entretien du bâtiment, par ailleurs mis gracieusement à disposition (comme souvent dans le secteur).

Institutions versus compagnies

Reste que pendant cette décennie d'austérité, la plupart des théâtres ont été contraints de tailler dans leur seule variable possible : le budget dédié à l'artistique. Une enveloppe par ailleurs généralement minoritaire dans l'ensemble des charges (par rapport aux frais de fonctionnement et aux dépenses liées à l'infrastructure), comme le mettait

→ en évidence le rapport Salmon : souvent entre 30 et 20 % des charges, voire moins. « A cause de cette diminution, c'est tout un répertoire impliquant de grandes distributions qui est en train de disparaître, soulève Michael Denauoy. Aujourd'hui, si on dépasse cinq acteurs sur un plateau, le spectacle prend des airs de superproduction. C'est un problème. Il y a une censure économique qui s'opère. »

Un état de fait peu compatible avec la volonté de « remettre l'artiste au centre » en « bougeant les lignes », mantras de Joëlle Milquet. Et de quoi déclencher l'ire des artistes, par ailleurs de plus en plus nombreux sur le marché à porter des projets. « Depuis que je suis directrice, le nombre de dossiers que je reçois

a été multiplié par dix, constate Peggy Thomas. On en est à une centaine par an alors que le Théâtre de la Vie programme chaque saison cinq créations et trois reprises. Quand j'ai fait ma première mise en scène en 2007, on avait déjà la sensation qu'il fallait jouer des coudes pour faire sa place, mais là, c'est devenu catastrophique. »

Les difficultés croissantes rencontrées par les artistes ont engendré un climat de tension et de concurrence entre compagnies et entre les compagnies et les institutions, certains parlant de véritable « guerre des tranchées ». Dans les nouveaux contrats-programmes 2018-2020, sur les 31,5 millions de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribués au théâtre adulte, 28 millions sont allés aux institutions et festivals (avec en tête le Théâtre national, sept millions) contre 3,425 millions aux compagnies. Certains demandent un rééquilibrage des forces. « A mon sens, la répartition financière entre les institutions et les compagnies n'est pas juste, insiste Peggy Thomas. Bien sûr, les lieux ont besoin d'argent pour fonctionner mais à donner encore et toujours le pouvoir à l'institution, l'artiste se retrouve dernier maillon de la chaîne. » Un avis que ne partage pas Serge Rangoni : « Les institutions auront toujours le pouvoir, et heureusement, parce que ce sont elles qui protègent le budget de la culture, pas les compagnies. Aux Pays-Bas, ce sont les compagnies qui reçoivent l'argent, pour créer des spectacles et donner un certain nombre de représentations. Elles accomplissent leur cahier des charges, même s'il n'y a personne dans

la salle. Les théâtres, eux, ont comme mission d'accueillir autant de spectateurs par an, peu importe non plus s'il n'y a personne dans la salle. En 2008, le budget a été divisé par deux et personne n'a bronché parce qu'il n'y avait plus de lien au public. »

Tax shelter et tax-shift

Apparu comme une éclaircie dans un ciel sombre, l'élargissement du tax shelter aux arts de la scène, entré en vigueur en février 2017, a permis un flux d'argent frais, majoritairement investi dans l'artistique. Cet avantage fiscal pour les sociétés investissant dans une œuvre est pratiqué dans le domaine de l'audiovisuel depuis 2004. Pour la saison 2017-2018 du Théâtre de Liège, qui a embrayé tout de suite, le tax shelter représentait un apport de quasi 300 000 euros, sur un total de 1,8 million de dépenses artistiques. Au cabinet Greoli, on avance les chiffres suivants : 38 682 034 euros levés par le tax-shift pour les arts de la scène en 2018, contre 34 286 276 euros en 2017, soit une augmentation de 11 %.

Mais cet élan semble compromis par le tax-shift du gouvernement Michel, déployé en trois phases (2016-2018 et 2019) : ces nouvelles mesures d'exonération fiscale concurrencent l'attrait du tax shelter. « L'effet du tax-shift ne pourra se mesurer qu'à moyen terme, après une période de transition, avance Christian Carpentier. Une plateforme de concertation entre les différentes entités a été créée pour suivre de près l'évolution du dispositif et y apporter le cas échéant les adaptations nécessaires. Par ailleurs, des mesures correctives des effets du tax-shift sur le tax shelter ont été approuvées à la Chambre. »

L'embellie ne sera-t-elle que passagère? L'avenir le dira. Il importe en tout cas que le prochain ministre en charge soit bien au courant des enjeux. ▣

(1) Après l'inauguration officielle, un week-end d'ouverture du nouveau Rideau aura lieu les 7 et 8 septembre prochains. Les bâtiments rénovés pourront être visités lors des Journées du patrimoine des 14 et 15 septembre, dont le thème est « Un lieu pour l'art ». www.rideaubruxelles.be.